



Projet financé par l'Union européenne

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET EN VUE DE LA SELECTION D'UN EXPERT POUR L'EVALUATION EXTERNE DU PROJET D'APPUI AUX AUTORITES LOCALES DE DJIBOUTI (CTR CSO-LA/2017/385-497)

DATE LIMITE MARDI 28 décembre à minuit

L'AIMF sélectionne sur la base d'un appel à manifestation d'intérêt international, un expert pour l'évaluation externe du projet d'appui aux Autorités locales de Djibouti.

Contacts : sp@aimf.asso.fr; l.jaboeuf@aimf.asso.fr; c.alfred@aimf.asso.fr f.kacoubi@aimf.asso.fr; flavsass@yahoo.fr. Site web : www.aimf.asso.fr

La procédure de sélection est présentée dans les termes de référence téléchargeables sur les sites web de de l'AIMF (www.aimf.asso.fr).

Dépôt des dossiers de candidatures, les dossiers de candidature rédigés en français, doivent être envoyés par courrier électronique exclusivement aux adresses suivantes : sp@aimf.asso.fr; l.jaboeuf@aimf.asso.fr; c.alfred@aimf.asso.fr f.kacoubi@aimf.asso.fr; flavsass@yahoo.fr. Tout manquement à la présente prescription sera préjudiciable.

DOSSIER DE CANDIDATURE

- Une lettre d'intention présentant la compréhension des TDR, une proposition de planning et de chronogramme des activités ;
- Un Curriculum Vitae détaillé ;
- Une copie du passeport en cours de validité (pour candidat individuel) ;
- Références et attestations de bonne fin d'exécution de précédents projets conduits
- Une proposition financière comportant les rubriques suivantes :
- Frais de séjour à Djibouti (hébergement, frais d'entretien) pour 07 jours (jour d'arrivée et de départ compris)
- Honoraires pour prestation de service (15 jours de prestation : 05 jours de préparation, 07 jours de collecte de données de terrain y compris l'animation d'un atelier de restitution et 3 jours de rapport). Le transport international ainsi que les coûts liés aux tests PCR obligatoires sont à la charge de l'AIMF.
- Les modalités de paiement.
- Une attestation de non exclusion à la participation aux marchés de l'Union européenne
- Une attestation de vaccination complète au COVID 19.

DATE LIMITE : mardi 28 décembre 2021 à minuit.

Les dossiers incomplets ou reçus hors délai ne seront pas pris en compte.



Projet financé par l'Union européenne

Projet d'Appui aux Autorités Locales de Djibouti

CTR : CSO-LA/2017/385-497

EVALUATION FINALE DU PROJET

TERMES DE REFERENCE

Décembre 2021

TABLE DES MATIERES

1	SIGLES ET ABRÉVIATIONS	4
2	INFORMATIONS GENERALES	5
2.1	ÉLÉMENTS D'INFORMATION UTILES CONCERNANT LE PAYS PARTENAIRE.....	5
2.2	SITUATION ACTUELLE DANS LE SECTEUR CONCERNÉ	5
	OBJECTIFS ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS.....	6
2.3	OBJECTIF GÉNÉRAL	6
2.4	RÉSULTATS À ATTEINDRE PAR LE PROJET.....	6
3	ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET	6
4	OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION	7
4.1-	OBJECTIF GÉNÉRAL	7
4.2-	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	7
5-	METHODOLOGIE-PHASES D'ÉVALUATION.....	8
5.1-	POUR LA RÉALISATION DE L'ÉVALUATION	8
5.2-	POUR LES RESTITUTIONS ET RAPPORTS ATTENDUS	8
5.3-	RÉPARTITION DES RÔLES.....	8
6-	PROCEDURE DE SELECTION DE L'EXPERT	9
6.1-	MODALITÉS.....	9
6.2-	PROFIL RECHERCHÉ	9
6.3-	CRITÈRES DE SÉLECTION.....	9
6.4-	DOSSIER DE CANDIDATURE	9
6.5-	CALENDRIER	9
7-	RAPPORTS ET LIVRABLES.....	10

1 Sigles et abréviations

Sigles et Abréviations	Détail
AIMF	Association Internationale des Maires Francophones
ANCLD	Association Nationale des Collectivités Locales Djiboutiennes
ATI	Assistant Technique International
DUE	Délégation de l'Union européenne
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SP	Secrétaire Permanent

2 INFORMATIONS GENERALES

2.1 Éléments d'information utiles concernant le pays partenaire

L'engagement de la République de Djibouti dans le processus de décentralisation remonte au début des années 2000. Cinq collectivités régionales ont été créées en 2002, suivies par la Ville de Djibouti trois ans plus tard. Les premières élections locales ont été organisées en 2006, les dernières se sont tenues en février 2017.

Depuis 2016, le processus est entré dans une nouvelle dynamique, sous l'impulsion du gouvernement récemment élu. Un Ministère délégué chargé de la décentralisation a été créé, une feuille de route de la décentralisation 2017-2019 adoptée. Malgré cette volonté politique, les facteurs limitant l'action des collectivités demeurent nombreux :

- Financement des AL : le financement des activités de développement local est fortement tributaire des allocations budgétaires fournies par l'administration centrale et des subventions d'éventuels partenaires extérieurs ; aucune fiscalité locale n'est encore en place ;
- Des ressources humaines limitées en quantité et insuffisamment qualifiées, ce qui entrave la gestion et le bon fonctionnement des services municipaux et des organes délibérants ; cette faiblesse des RH est accentuée par l'inexistence d'organigrammes des services et du personnel, et à une insuffisance de renforcement des capacités des collectivités ;
- La confusion des rôles due à une insuffisante maîtrise des concepts, des processus et savoir-faire en matière de décentralisation ; le périmètre des compétences des collectivités reste flou, et les compétences elles-mêmes sont mal définies ;
- A cela il faut ajouter l'absence de structure capable de porter les intérêts des collectivités locales et de mener une véritable action de plaidoyer en leur nom. L'ANCLD, qui doit jouer ce rôle, est naissante et n'a pas encore été opérationnalisée.

2.2 Situation actuelle dans le secteur concerné

Erigée en priorité du gouvernement, la décentralisation s'inscrit au cœur du cadre de référence national « Vision Djibouti 2035 », dont le pilier « Bonne Gouvernance » comporte un axe relatif à « une démocratie renforcée, fondée sur la bonne gouvernance comme une norme sociale ». Cet axe prévoit une responsabilisation accrue des collectivités locales. Ce cadre de référence se double d'un document de stratégie spécifique, une feuille de route de la décentralisation 2017-2019, dont les cinq axes prioritaires sont : (i) l'amélioration du cadre juridique, (ii) le renforcement du cadre institutionnel, (iii) le renforcement des capacités des acteurs institutionnels, (iv) l'appui à la maîtrise d'ouvrage des collectivités, (v) la communication sur la décentralisation et la participation citoyenne au développement des collectivités.

L'action s'inscrit dans le cadre du Partenariat stratégique AIMF – Commission européenne 2015 – 2020 signé le 28 janvier 2015 par M. Neven Mimica, Commissaire européen au développement et Mme Anne Hidalgo, Présidente de l'AIMF qui définit les grands objectifs que l'AIMF s'engage à soutenir avec l'UE :

- Le renforcement des capacités et autonomisation des autorités locales et de leurs associations ;
- L'établissement d'un environnement propice à la participation des citoyens à la vie politique locale et à la prise en compte de leurs aspirations ;
- La promotion d'une approche intégrée du développement qui valorise les acteurs et les ressources socio-économiques, culturelles et naturelles du territoire, pour induire un changement dans la qualité de vie et le bien-être des citoyens, assurant un équilibre entre la croissance socio-économique, l'équité - genre inclus - et la qualité de l'environnement, tout en renforçant la résilience des plus vulnérables.

Des groupes de plaidoyer associant les Autorités locales, leurs associations nationales, les administrations centrales des Ministères de tutelle, sectoriels et des Finances, la Primature et la Présidence, ainsi que les parlementaires et journalistes spécialisés du Burkina Faso, du Cameroun, de Côte d'Ivoire et du Sénégal ont été mis en place dans ce cadre. Ils visent à renforcer la prise en compte des problématiques des AL dans la mise en œuvre des processus de décentralisation. Ils portent notamment sur « les finances locales », « le statut de l'élu local et la fonction publique territoriale », « les services essentiels (eau, assainissement, déchets) », « les AL face aux défis climatiques » et la « localisation des Objectifs de Développement Durable ». Les AL de Djibouti pourraient tirer profit des travaux menés dans ce cadre à travers l'ANCLD.

Par ailleurs, l'action est complémentaire d'un vaste programme d'appui de l'UE à la République de Djibouti, à hauteur de 12 millions euros. Ce programme en cours de finalisation viendra appuyer le Ministère délégué en charge de la décentralisation pour mettre en œuvre la feuille de route 2017-2019.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS

2.3 Objectif général

L'objectif général du projet à évaluer est le suivant :

- i) Accompagner l'Association Nationale des Collectivités Locales Djiboutiennes (ANCLD) dans ses rôles de défenseur des communes, de relais de l'action gouvernementale, de promotion du développement local et de circulation de l'information entre l'Etat, les collectivités et les populations ;
- ii) Etablir un environnement propice à la participation des citoyens à la vie politique locale et à la prise en compte de leurs aspirations ;
- iii) Promouvoir une approche intégrée du développement qui valorise les acteurs et les ressources socio-économiques, culturelles et naturelles du territoire.

2.4 Résultats à atteindre par le projet

Résultat 1 - L'ANCLD est mise en place et rendue opérationnelle au bénéfice de ses membres.

Résultat 2 - La Ville de Djibouti est dotée des ressources et des moyens pour améliorer sa gouvernance locale, assurer des services essentiels aux populations et développer harmonieusement son territoire.

Résultat 3 - Les acteurs de la décentralisation et de la déconcentration bénéficient d'un programme de renforcement de capacités.

3 ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Le Projet a réalisé un nombre important d'activités prévues qui se présentent ainsi qu'il suit par résultat :

Résultat 1 – Appui à la mise en route et à l'opérationnalisation de l'ANCLD.

- ✓ Recrutement d'un Assistant technique international (ATI) et mise en place du secrétariat permanent ;
- ✓ Renforcement des capacités des membres du secrétariat permanent ;
- ✓ Mise en place et animation des instances de l'ANCLD ;
- ✓ Equipement de l'ANCLD ;
- ✓ Création et alimentation d'un centre de ressources documentaires ;
- ✓ Organisation échange Sud-Sud avec une AAL d'un pays du Sud partageant les mêmes problématiques (Afrique ou Océan indien) ;
- ✓ Mise en place d'une stratégie de communication et de plaidoyer ;

Résultat 2 – Appui à la ville de Djibouti

- ✓ Recrutement d'un assistant technique ;
- ✓ Mise en place d'un cadre organique des services et des emplois ;
- ✓ Appui à la formulation du plan pluriannuel de développement ;
- ✓ Elaboration et mise en œuvre d'un plan de formation des élus locaux et des cadres territoriaux ;
- ✓ Etudes et appui aux projets de la ville de Djibouti (étude pour la réhabilitation de l'état civil, construction d'une aire de jeu, étude de faisabilité pour la création et l'animation de Laboratoire de Fabrication (Fab-Lab).

Résultat 3 – Renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation

- ✓ Elaboration et vulgarisation de manuels des collectivités territoriales (rédaction administrative, maîtrise d'ouvrage) ;
- ✓ Organisation de sessions de sensibilisation/formation.

Au-delà de ces résultats il convient de mettre en évidence les actions suivantes qui consolident et rendent opérationnelle l'ANCLD. Il s'agit :

2018

- Signature d'un protocole d'entente avec l'Assemblée Nationale

2019

- Mise en place du réseau des femmes élues locales de Djibouti (REFEL-Djibouti) ;

- Portage du plaidoyer auprès du Ministère en charge du budget pour le paiement des indemnités à des élus ;

- Adhésion de la ville de Djibouti à l'initiative « Ville Amie des enfants »

2020

- Participation du bureau exécutif de l'ANCLD aux consultations avec la Délégation de l'Union européenne dans le cadre de la programmation conjointe entre l'UE et les Etats membres de l'UE à Djibouti
- Préparation du plaidoyer de l'ANCLD relatif à l'avant-projet de code des collectivités territoriales

2021

- Participation de l'ANCLD au 41^{ème} Congrès des Maires Francophone à Kigali
- Participation d'une forte délégation de Djibouti (Ministre, Parlementaire, Maire, Président de Région, Directeurs et cadres de l'administration publique, organisation de la société civile) au sommet « Villes et gouvernements pour un numérique au service du développement urbain et de la résilience des territoires » à Namur (Belgique).

Deux avenants sont intervenus en cours de projet pour en modifier la durée et le contenu.

L'avenant n° 1 est intervenu en novembre 2020 pour une durée complémentaire de 4 mois

L'avenant 2 signé en avril 2021 a permis la prolongation de la durée du projet pour trois mois assortis d'un réaménagement des activités sans augmentation du budget initial. Ainsi, l'aménagement d'un terrain multisports et la création à Djibouti d'un Laboratoire de Fabrication (Fab-Lab) ont été intégrées avec une réallocation de crédits.

4 OBJECTIFS DE L'EVALUATION

4.1-Objectif général

L'objectif général de la mission est de mesurer et évaluer la réussite du « Projet d'Appui aux Autorités Locales de Djibouti »

L'évaluation se basera sur les objectifs, les résultats estimés et les activités principales proposés dans le document de projet et le cadre logique. Il s'agit d'une démarche d'évaluation qualitative.

4.2-Objectifs spécifiques

L'évaluation vise à éclairer l'AIMF, l'ANCLD, l'Union européenne, les partenaires, en ce qui concerne :

- L'évaluation de la pertinence et de la cohérence du projet :

Les activités réalisées, la méthode, les besoins et contraintes des groupes cibles et bénéficiaires finaux proposés, les parties prenantes, le contexte d'intervention sont-ils pertinents et cohérents pour atteindre les objectifs annoncés ?

- L'évaluation de l'efficacité du projet

Il s'agit d'une part d'examiner les résultats obtenus selon les indicateurs des résultats attendus du projet, de constater et de justifier les éventuels écarts, en fonction des contraintes rencontrées dans la mise en œuvre du projet. D'autre part, il s'agit d'examiner l'ensemble des résultats concrets atteints.

- L'évaluation de l'efficience du projet

L'évaluateur étudiera la relation entre les moyens mis en œuvre et leurs coûts, d'une part, et les réalisations financées, d'autre part, il analysera également les retards dans la mise en œuvre des activités.

- L'évaluation des effets et l'impact du projet

Il s'agit d'analyser ici principalement les effets immédiats sur les acteurs concernés, et notamment les groupes cibles et bénéficiaires finaux, qui peuvent être raisonnablement attribués en partie ou en totalité au projet évalué. L'évaluateur examinera également si l'atteinte des objectifs et les résultats et impacts obtenus sont de nature à se maintenir, voire s'amplifier, dans la durée, et si oui, à quelle condition.

- La durabilité du projet.

Il est attendu de cette évaluation des recommandations stratégiques, des propositions opérationnelles et des suggestions pour améliorer la réalisation d'un éventuel futur projet.

5- METHODOLOGIE-PHASES D'EVALUATION

La méthodologie et les phases d'évaluation proposées ici sont à titre indicatif. L'évaluateur peut faire d'autres propositions d'approches et d'outils méthodologiques.

5.1-Pour la réalisation de l'évaluation

Etape 1 : Analyse des outils produits

Analyser les différents outils et documents relatifs au projet qui ont été produits : rapports d'activités, rapports intermédiaires, rapports financiers, rapports d'étude, documents de formation, document du projet...

Etape 2 : Phase préparatoire de l'évaluation

Rédaction d'une note méthodologique présentant les enjeux qui mériteront une investigation particulière, le questionnaire d'évaluation, les cibles, la liste des personnes à rencontrer la grille d'entretien.
Validation de la note par l'ANCLD et l'AIMF.

Etape 3 : Phase terrain

Rencontre et analyse participative des activités réalisées avec les bénéficiaires du projet. Entretien à partir d'un questionnaire auprès des différents partenaires.

Etape 4 : Rapport provisoire

Etape 5 : Rapport final

5.2-Pour les restitutions et rapports attendus

Réunion de cadrage : janvier 2022

Restitution du rapport provisoire : février / mars 2022

Organisation d'un atelier d'échange, de restitution et de préparation des recommandations avec les parties prenantes du projet par visioconférence.

Remise du rapport final : mars 2022

Suite aux remarques faites lors de la restitution du rapport provisoire, l'évaluateur rédigera un rapport final. Le rapport final devra contenir **des recommandations stratégiques et opérationnelles précises et un résumé**. Une fois validé et accepté, le rapport final sera remis en français en trois exemplaires. Une version électronique (Word et PDF) de ce rapport sera également remise par l'évaluateur.

5.3-Répartition des rôles

Le commanditaire

Les commanditaires de l'évaluation sont l'AIMF et l'ANCLD.

Le Comité d'évaluation

Il regroupe les responsables techniques de l'AIMF, les cadres du Secrétariat permanent de l'ANCLD et l'ATI.

Son rôle est de :

- Discuter des éléments du cahier des charges ;
- Mettre à disposition toute l'information disponible concernant le projet ;
- Faciliter le travail de l'évaluateur lors de la phase terrain ;
- Echanger avec l'évaluateur ;

- Valider les différents livrables ;
- Participer à l'atelier de restitution.

Le prestataire

Il accomplira les tâches telles que prévues dans les termes de référence et la lettre de commande signée avec l'AIMF.

Il s'engage à respecter les règles de discrétion professionnelle, notamment en ce qui concerne la confidentialité des entretiens réalisés au cours de la mission.

6- PROCEDURE DE SELECTION DE L'EXPERT

6.1-Modalités

Sont admis à soumissionner, tout prestataire, cabinet, expert individuel, groupe d'experts qui possèdent les garanties requises pour assurer dans de bonnes conditions l'exécution de la demande. La sélection est effectuée par l'AIMF et l'ANCLD sur la base d'un appel à candidatures international ;

Le dossier est évalué selon les critères du profil et de l'expérience recherchés.

Le contrat sera attribué à l'offre la plus avantageuse techniquement.

6.2-Profil recherché

- Qualifications et compétences
 - Connaissances spécifiques en matière d'évaluation de politiques publiques, notamment dans le domaine de la coopération internationale ;
 - Connaissance du contexte national, régional et international de Djibouti ;
 - Connaissance des autorités locales et de la coopération décentralisée ;
 - Très bonnes capacités de rédaction et de synthèse.
- Expérience professionnelle générale
 - Expérience de réalisation d'évaluations externes pour des PTF, notamment l'Union européenne ;
 - Expérience de travail à Djibouti et/ou dans la sous-région ;
 - Expérience de travail avec des autorités locales.

6.3-Critères de sélection

- 1- Adéquation de l'offre avec les compétences et expériences attendues ;
- 2- Références présentées ;
- 3- Cohérence et montant de l'offre financière.
- 4- Etat de vaccination complète contre le COVID 19

6.4-Dossier de candidature

Le dossier de candidature se compose d'

- Une lettre d'intention présentant la compréhension des TDR, une proposition de planning et de chronogramme des activités ;
- Un Curriculum Vitae détaillé ;
- Une copie du passeport en cours de validité (pour candidat individuel) ;
- Références de précédents projets conduits
- Une proposition financière comportant les rubriques suivantes :
Frais de séjour à Djibouti (hébergement, frais d'entretien) pour 07 jours (jour d'arrivée et de départ compris)
Honoraires pour prestation de service (15 jours de prestation : 05 jours de préparation, 07 jours de collecte de données de terrain y compris l'animation d'un atelier de restitution et 3 jours de rapport). Le transport international ainsi que les coûts liés aux tests PCR obligatoires sont à la charge de l'AIMF.
Les modalités de paiement.
- Une attestation de non-exclusion à la participation aux marchés de l'Union européenne,
- Un certificat de vaccination complète au COVID 19.

Les dossiers, rédigés en français, doivent être envoyés par courrier électronique exclusivement et en même temps aux adresses suivantes : sp@aimf.asso.fr; l.jaboef@aimf.asso.fr; c.alfred@aimf.asso.fr f.kacoubi@aimf.asso.fr; flavsass@yahoo.fr. Tout manquement à la présente prescription sera préjudiciable

6.5-Calendarier

Décembre 2021 : Termes de Référence ;
Décembre 2021 : Publication de l'appel à concurrence,
Janvier 2022 : Identification de l'expert, négociation et signature du contrat
Janvier 2022 : Déroulement de la mission

7- RAPPORTS ET LIVRABLES

Le prestataire devra produire les rapports suivants :

- Une note la méthodologie décrite à l'étape 2 ci-dessus ;
- Un rapport provisoire ;
- Un rapport final ;
- Une présentation « PowerPoint » devra être fournie pour l'atelier de restitution du rapport provisoire

Djibouti, le 03 décembre 2021